

**DEMANDE D'INTERVENTION DE L'INSTITUT
D'EMISSION D'OUTRE-MER (IEOM)
EXERCICE DU DROIT AU COMPTE DE DÉPÔT
POUR UNE PERSONNE PHYSIQUE**
(Article L312-1 du Code monétaire et financier)

Compte Personnel

Compte Professionnel

1) IDENTITÉ ET DOMICILE DU DEMANDEUR :

- Civilité : Monsieur Madame
- NOM de naissance : _____
- NOM marital ou d'usage : _____
- Prénoms : _____
- Date et Lieu de naissance : _____
- Nature et numéro de la pièce d'identité comportant une photographie (photocopie jointe) :

- Adresse : _____

- Téléphone ou mail (*facultatif*) : _____

**2) SOUHAITS DU DEMANDEUR QUANT AU LIEU D'IMPLANTATION DU GUICHET
APPELÉ À OUVRIR LE COMPTE (notamment localisation/adresse) :**

3) ÉTABLISSEMENT(S) NON SOUHAITE(S) (*Facultatif*)

4) SIGNATURE ET DÉCLARATION DU DEMANDEUR :

- J'atteste sur l'honneur ne disposer, à ce jour, d'aucun compte de dépôt individuel.
- Mon unique compte de dépôt est en cours de clôture à l'initiative de la banque (joindre une copie du courrier de résiliation).

Date :

Signature :
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Pièces justificatives à joindre pour les demandes de droit au compte pour des personnes physiques

- 1- La copie recto/verso d'une **pièce d'identité, en cours de validité**,
- 2- La copie d'un **justificatif de domicile**, notamment :
 - une facture d'eau, de gaz, d'électricité, d'internet ou de téléphone, de moins de 3 mois,
 - une attestation d'assurance logement de moins de 3 mois,
 - le dernier avis d'imposition ou de non-imposition,
 - une quittance de loyer de moins de 3 mois,

Pour les personnes hébergées :

- une attestation d'hébergement signée par l'hébergeant,
- une photocopie recto/verso d'une pièce d'identité de l'hébergeant,
- une photocopie d'un justificatif de domicile, de moins de 3 mois, au nom de l'hébergeant.

Pour les personnes sans domicile fixe : une attestation d'élection de domicile (photocopie) délivrée par un organisme agréé, en cours de validité (s'adresser à la mairie pour connaître la liste de ces organismes).

Pour les personnes étrangères résidents dans un État membre de l'Union européenne (autre que la France) : une attestation sur l'honneur que le demandeur réside légalement sur le territoire d'un État membre de l'Union européenne.

- 3- **Une lettre de refus d'ouverture d'un compte** émanant d'un établissement bancaire, au nom du demandeur, ou le cas échéant, l'accusé de réception de la lettre recommandée ou la preuve du dépôt en main propre de la demande d'ouverture de compte **datant de plus de quinze jours ;**
- 4- **La déclaration sur l'honneur** attestant le fait que le demandeur ne dispose d'aucun compte de dépôt ouvert à titre personnel ou à titre professionnel et, le cas échéant, **la décision de résiliation de la convention de compte.**
- 5- **De plus**, pour une demande de droit au compte professionnel pour une personne physique, le demandeur doit fournir un **document justifiant de l'exercice de son activité**, en particulier :
 - pour les commerçants, un extrait Kbis du registre du commerce et des sociétés, de moins de 3 mois délivré par le Greffe du Tribunal de commerce de Mata'Utu
 - une attestation de patente délivrée par le service des Contributions diverses
 - pour les professions libérales et autres professions, un justificatif d'activité (carte professionnelle, immatriculation à l'INSEE, etc.)

Pour plus d'informations : <https://www.ieom.fr>

MODALITES DE TRANSMISSION DU DOSSIER

La demande devra comporter l'ensemble des justificatifs attendus. Elle pourra être adressée :

- par mail : Particuliers@ieom.wf
- par courrier : EOM Agence de Wallis-et-Futuna Service Particuliers Quartier Havelu Mata'Utu BP G-5 98600 Uvea Wallis-et-Futuna
- par remise directe à nos guichets. Les rendez-vous peuvent être pris par téléphone :
Tél : (681) 72.25.05 Fax : (681) 72.20.03
Accueil du public du lundi au vendredi, de 7h30 à 11h30